

**Les journées des Amis Challengers - La Châtre 36**  
**14 & 15 Août 2021**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT**

*A retourner complété et signé à*  
**Les Amis du Challenge Honda 125**  
**8, résidence du Pornand - 44210 - PORNIC**

A remplir en lettres majuscules et lisiblement S.V.P. Joindre une **ENVELOPPE TIMBREE** avec votre adresse pour l'envoi de votre confirmation d'engagement ainsi qu'une **PHOTOCOPIE** de votre **PIECE D'IDENTITE** et de votre **PERMIS DE CONDUIRE**.

<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>	
<b>ADRESSE</b>			
<b>TEL</b>		<b>E.MAIL</b>	

**Véhicule(s) acceptés et conforme(s) au règlement technique**  
**125cc 4tps – 50cc, 125cc, scooter tôle 2tps – motos 2tps et 4 tps de 250cc à 400cc.**

<b>MARQUE</b>		<b>TYPE</b>		<b>ANNEE</b>	
<b>MARQUE</b>		<b>TYPE</b>		<b>ANNEE</b>	

<b>ASSURANCE</b>	(détails des options jointes)	Mon tarif *	Je règle
Garanties réglementaires	0 € compris dans l'engagement +		
<b>Option A</b>	<b>10,00 €</b> +		
<b>Option B</b>	<b>35,00 €</b> +		

\* Tarifs : **100€** (ou 180€ \*\*) pour les membres des « Amis du Challenge Honda 125 »  
**120€** (ou 200€ \*\*) pour les autres participants

\*\*Si une deuxième moto inscrite dans une autre catégorie.

Paiement par chèque à l'ordre de « **LES AMIS DU CHALLENGE HONDA 125** »

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de votre règlement.

A nous retourner daté et signé par le pilote. **Clôture des inscriptions au 15 Juin 2021.**

Décharge de responsabilité :

L'usager reconnaît, par la signature de la présente décharge, participer aux séries de roulage, organisées par « Les Amis du Challenge Honda 125 », de son plein gré, sous son entière responsabilité et déclare accepter les risques et responsabilités inhérents à la pratique de cette discipline.

Il renonce ainsi irrévocablement à tout recours, pour lui même et tous ses ayants droits et à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs, l'équipe de secours, les commissaires de piste, les bénévoles, en cas de dommages matériels et/ou corporels causés ou subis sur les abords et sur le circuit de La Châtre.

Il déclare être le seul conducteur de la moto désignée ci-dessus et que celle-ci fait moins de 90 décibels.

Il est informé et accepte que l'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecte pas les consignes ou signaux de sécurité et dont la conduite est jugée dangereuse pour elle-même et/ou les autres.

Equipement complet en cuir, dorsale obligatoire, casque et gants homologués CE, bottes moto.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et des officiels.

Lu et approuvé,

Le .....

**REGLEMENT  
DES JOURNEES DES AMIS CHALLENGISTES  
14 & 15 AOÛT 2021**

**1. Présentation :**

*Les Amis du Challenge Honda 125*, locataire du circuit Maurice Tissandier de La Châtre (36), les 14 et 15 août 2021, mettent à la disposition des propriétaires de motos solo, le circuit sur lequel ils pourront évoluer hors de toute notion de compétition, Cette manifestation étant une démonstration de véhicules anciens, il n'y aura aucun classement.

**Le chronométrage et le panneautage des pilotes sont strictement interdit.**

**2. Véhicules admis :**

La démonstration est ouverte aux motos de tourisme, compétition, antérieur à 1985 ainsi qu'aux machines exceptionnelles présentant un intérêt technique ou esthétique. De plus, cette manifestation est réservée aux motos de petites cylindrées, laquelle sera au maximum de 400cc.

La limite impérative du bruit des véhicules est fixée en deçà de la limite de 90db.

**3. Assurance et permis :**

Les véhicules, participants à cette manifestation, sont réputés être assurés par leur propriétaire pour ce qui concerne leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Organisateur et Participants couvrant les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport auprès de LENEVETTE-ASSURANCES.

Du plus, les participants, qui le souhaitent, pourront souscrire une garantie facultative supplémentaire individuelle accident proposée avec l'engagement par notre assureur LENEVETTE-ASSURANCES.

Tout conducteur pénétrant sur le circuit doit-être majeur et titulaire du permis correspondant à la cylindrée de la machine et en cours de validité à la date de la manifestation.

**4. Sécurité :**

Chaque participant devra être équipé d'un casque intégral homologué, d'une combinaison de cuir, d'une protection dorsale, de gants en cuir et de bottes en cuir recouvrant les chevilles.

Les machines engagées devront être présentées au contrôle technique avant le début de la manifestation.

Les bouchons de vidanges et de remplissage d'huile devront obligatoirement être freinés.

Tout défauts ou anomalies constatés, par les contrôleurs, devront être corrigés sous peine de se voir refuser l'accès à la piste.

L'organisateur s'engage à assurer au mieux la sécurité de la manifestation, notamment par la présence de commissaires et de moyen de secours compétents.

**5. Responsabilité :**

Chaque participant est responsable de sa personne et de ses biens dans l'enceinte du circuit.

En signant le bulletin d'inscription, le participant adhère à l'esprit de la manifestation, accepte les risques personnels liés à la pratique de la moto et s'engage, en cas d'accident, à ne pas poursuivre en responsabilité ni l'organisateur ou ses préposés, ni d'autres participants, ni d'éventuels spectateurs.

**6. Respect du lieu et discipline :**

Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur du circuit. (Voir annexe 1)

Un tapis environnemental est obligatoire sous la machine en stationnement dans son stand.

Nos amis les bêtes doivent rester en laisse dans l'enceinte du circuit. Les mini motos ou autres trottinettes électrique sont interdites.

**7. Droit à l'image :**

Toute personne accepte que son image prise dans l'enceinte du circuit et pendant la manifestation mentionnée ci-dessus, soit diffusée dans toutes publications, journaux ou autres supports à titre gratuit sans aucune compensation financière et/ou matérielle. Les Amis du Challenge Honda 125 s'engage, en cas d'utilisation d' image à le faire à titre gratuit et n'en recevra aucune compensation financière et/ou matérielle.

#### **8. Réclamations :**

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation.

L'organisateur se réserve le droit, de raccourcir, d'annuler une série pour quelques raisons que ce soit (sécurité, météo défavorable, force majeure, etc...)

Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur.

#### **9. Pandémie de la COVID-19 :**

Les incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle peuvent conduire sans préavis à l'annulation de la manifestation.

Il pourra dans ce cas être proposé un remboursement des engagements, voir à un report de date suivant ce que nous proposera les gestionnaires du circuit.

Il va de soit que chacun devra accepter les contraintes qui seront applicables à la date de la manifestation (port du masque, distanciation physique, etc....)

Le comité organisateur, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui-même de juger, se réserve le droit de refuser un engagement, une inscription, de modifier les catégories avant la date limite d'inscription, pour les besoins de l'organisation.

ANNEXE 1 :

## **ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR**

**-Interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement du parking**

**-Une bâche doit être, au préalable, déposée sous chaque véhicule**

**-Tout dépôt ou vidange est interdit**

**-L'abandon de pneumatique est interdit**

**-Interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et les équipements du circuit**

**-Tout matériel apporté devra être remporté**

**-Toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable**

**-Les concurrents ou participants doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) ainsi que leurs déchets.**

**MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION**

**Le comité de gestion**

Notre partenaire « *Le Comité des Fêtes de Nouziers* »  
vous propose un repas en commun pour le samedi 14 août au soir.

Apéro - Entrée - Plat – Fromage – Dessert

*Vins en supplément sur place*

**15€**

Règlement à joindre avec votre bulletin d'engagement.

chèque à l'ordre du : **Comité des Fêtes de Nouziers**

Noms	Prénoms	
		Total repas
		soit
		€

La soirée se terminera avec le groupe

**B.Boog and The Woogs**

---

« *Le Comité des Fêtes de Nouziers* » vous proposera  
pendant tout le week-end un espace buvette et friterie